

Périodiques non canadiens

● (1550)

Il est facile de parler de politique nationale. Mais qui dit national ne dit pas automatiquement judicieux. On prend un problème de l'Est et on reporte problème et solution à l'Ouest. Les problèmes et leur solution sont entièrement différents. Il est indispensable en tant que parlementaires, de bien comprendre qu'il y a des problèmes régionaux différents dans les divers domaines et que l'on doit les résoudre par région.

Nous cherchons à amener le gouvernement à explorer la meilleure façon d'atteindre les objectifs de la loi sur la radiodiffusion. L'objet de ces modifications, c'est que, si un plan proposé par un poste de la frontière semble acceptable au Canada, les effets punitifs du bill C-58 seront suspendus jusqu'à ce que les Canadiens aient la possibilité de connaître les autres solutions qui s'offrent à eux. Qu'y a-t-il donc de mal à cela? En Colombie-Britannique, la situation n'est pas la même que dans l'Est. Tout est différent. Personne dans l'Est ne veut prendre le temps de comprendre que ce qui vaut pour l'Ontario et le Québec ne vaut pas toujours pour la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Examinons les conséquences pratiques du Bill C-58 en Colombie-Britannique et en Alberta plutôt qu'en Ontario. Si elle veut survivre, la chaîne KVOS-TV devra réduire ses tarifs d'environ 50 p. 100 pour se conformer à ce bill fiscal. Il s'ensuivra un déficit pendant plusieurs années, alors que le marché ne cessera de grandir. Quoi qu'il arrive, cette station continuera de diffuser des émissions. Ses recettes seront réduites de plus de 3 millions de dollars. Cette somme ne reviendra pas aux postes canadiens et ne servira pas à atteindre les objectifs de la radiodiffusion canadienne. Au lieu de faire perdre ainsi plus de 3 millions de dollars aux radiodiffuseurs, agissons en bons voisins sensés: venons-en à un compromis qui soit avantageux pour tous.

Affectons 2 millions de dollars par an à une société à but non lucratif dirigée par un conseil d'administration composé d'éminents citoyens de Colombie-Britannique. C'est ce conseil, et non KVOS-TV, qui fera toutes les dépenses utiles pour atteindre les objectifs de la radiodiffusion. On a proposé notamment un partage des frais avec des stations canadiennes pour étendre les services de ces dernières à des endroits comme Skeena, Prince Rupert, le haut de l'Île de Vancouver et les Kootenays. Ce projet comprenait également la construction, grâce au fonds mutuel d'un important centre de production en Colombie-Britannique, qui rapporterait d'autres recettes du Royaume-Uni et des États-Unis.

La plupart des studios de production se trouvent dans les provinces d'Ontario et du Québec, mais pourquoi alors chercher à retirer à la Colombie-Britannique la possibilité de fonder un empire comparable dirigé et assuré par des Canadiens, grâce aux fonds provenant de la publicité canadienne? Nous pourrions fonder des centres de formation à Vancouver, dans l'île de Vancouver et dans l'Okanagan, afin d'avoir une pépinière d'écrivains, de metteurs en scène, d'acteurs et de professionnels canadiens spécialisés dans la production. Il n'y a aucune activité de ce genre en Colombie-Britannique. Il s'agit donc d'un programme positif. Et nous avons toujours dit que nous aimions étudier d'autres solutions permettant d'atteindre les buts recherchés.

Le bill C-58 ne ferait rien de tel en Colombie-Britannique. Le programme qu'a soumis la KVOS-TV B.C. Ltd. apporterait quelque chose aux habitants de la Colombie-Britannique et c'est une affaire pleine de bon sens. Je le répète, tout ce que feraient ces amendements serait de

[M. Elzinga.]

permettre d'explorer des possibilités comme celle-là. Pourquoi empêcherait-on donc le Canada d'en bénéficier, s'ils lui sont plus profitables que le bill C-58?

Le député de Bruce-Grey a fait ce matin certaines remarques très intéressantes. Comme vous avez pu le remarquer, madame l'Orateur, d'après les nombreux discours des députés de la Colombie-Britannique de ce côté de la Chambre, nous avons analysé de très près la situation de la télévision en Colombie-Britannique. Nous pensons sincèrement que les problèmes qui se posent au public de l'Ouest ne sont pas les mêmes que dans l'Est. La question de la télévision comme l'envisage le bill C-58 n'est pas simpliste, elle est même, par bien des côtés, assez complexe.

Le député de Bruce-Grey a déclaré que les représentants des stations de télévision qu'il avait rencontrés lui avaient dit que le bill leur semblait favorable aux entreprises canadiennes. L'institut des annonceurs canadiens a d'ailleurs publié un rapport sur ce sujet, mais avec une version bien différente. Il donne un bon aperçu de la question, mais totalement différent de l'opinion qu'a exprimée le député de Bruce-Grey. En résumé, je le répète, il ne s'agit pas d'un problème simple et il peut avoir des effets économiques dangereux. Nous devons réétudier l'article sur la radiodiffusion de façon à être bien d'accord que la décision prise sera la meilleure pour le Canada, pour les entreprises canadiennes et pour la public canadien. Je crois vraiment que ce bill aura une mauvaise influence sur nos stations émettrices. Je demande instamment aux députés de la Chambre d'appuyer l'amendement dont nous sommes saisis.

J'aimerais citer sur cette remarque un extrait du rapport que nous avons reçu de l'*Institut de la publicité canadienne*. Il dit notamment:

... nous nous demandons ce qui arriverait si les dépenses publicitaires que font les annonceurs canadiens dans les stations frontalières américaines ne bénéficiaient plus d'exonération fiscale.

Madame l'Orateur, je vois qu'il est 4 heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 4 heures, la Chambre va passer maintenant à l'étude des initiatives parlementaires, qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

LA LOI ÉTABLISSANT DES JOURS FÉRIÉS

ÉTABLISSEMENT DU JOUR DU PATRIMOINE CANADIEN

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville) propose: Que le bill C-208, concernant le jour du Patrimoine canadien, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Adopté!

M. Stan Schumacher (Palliser): Madame l'Orateur, au début de mon intervention dans le présent débat, je dois d'abord signaler que je suis quelque peu étonné que le motionnaire n'ait pas saisi la première occasion pour donner les raisons pour lesquelles il souhaite que cette motion soit adoptée aujourd'hui. De fait, le motionnaire n'est même pas ici. Excusez-moi, il est présent.